

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 12-16 juin 2006

RESSOURCES, **QUESTIONS FINANCIÈRES ET** BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.A/2006/6-A/1/2 4 mai 2006

ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005: **SECTION II**

Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés pour 2004–2005

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (http://www.wfp.org/eb).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice financière: Mme G. Casar tél.: 066513-2885

Directeur adjoint, Division des M. E. Whiting tél.: 066513-2701

finances:

Chef, Sous-Division de la M. A. Diaz tél.: 066513-2230

comptabilité générale:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL ÉTATS FINANCIERS 2004–2005

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mes collaborateurs ont vérifié les états financiers ci-joints, numérotés de I à III, et les notes correspondantes du Programme alimentaire mondial des Nations Unies pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2005. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la préparation de ces états financiers. Il m'appartient de formuler une opinion à leur sujet, fondée sur les conclusions de mes vérifications.

La vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux normes internationales d'audit. Selon ces normes, la vérification des comptes est planifiée et conduite de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs significatives. La vérification se fonde sur l'examen par sondage des pièces justificatives correspondant aux éléments d'information et aux montants indiqués dans les états financiers. Elle consiste aussi à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations importantes faites par le Directeur exécutif, ainsi que la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification que j'ai effectuée constitue une base raisonnable pour formuler mon opinion.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2005 ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour l'exercice considéré, établis conformément aux normes de comptabilité du système des Nations Unies.

En outre, à mon avis, les transactions du Programme alimentaire mondial que mes collaborateurs ont examinées dans le cadre de leur vérification ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

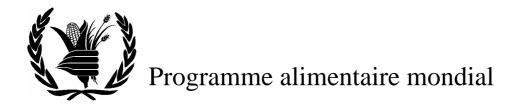
En vertu de l'article XIV du Règlement financier, j'ai également préparé un Rapport détaillé sur la vérification des comptes du Programme alimentaire mondial des Nations Unies à laquelle nous avons procédé.

Sir John Bourn

Contrôleur et vérificateur général des comptes Commissaire aux comptes

National Audit Office Londres Avril 2006





Certification des états financiers de l'exercice biennal 2004–2005

État I État des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et des soldes des

fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

État II État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des fonds au

31 décembre 2005

État III Situation de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

Notes accompagnant les états financiers

Conformément à la Règle de gestion financière 113.6, je certifie que, d'après les informations dont je dispose, toutes les transactions importantes ont été dûment comptabilisées et que les états financiers et notes correspondantes reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial.

James T. Morris

Directeur exécutif Rome, 31 mars 2006



ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MOUVEMENTS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

60 075 509 943 51 357 913 084 2 589 82 314 497 034) 2 184 (233802)6 420 5 803 499 (54734)3 599 980 1 707 646 1 012 110 438 191 946 942 234 562 232 203 5 081 597 721 902 1 893 794 1832054 1 087 680 **précédent** 2002-2003 Exercice chiffres ajustés) (37 946) 95 463 (4713)17 022 3 242 54 785 445 633) 1 474 745 70 182 978 918 (89155)5 138 289 6310126 672 146 132 975 1 004 48 213 813 393 427 400 832 054 680 696 277 701 385 122 6 177 151 622 471 Total des Fonds du PAM Éliminations (19 441) (26 248) $(81\ 105)$ $(81\ 105)$ (35416) $(81\ 105)$ (Note 21) d'affectation (42838)bilatérales et 13 484 22 149 986 26 (2659)(45254)29 778 72879 18 604 Opérations 1 081 606 2 254 1 104 066 16 620 327 949 39 301 93 384 948 120 155 947 81841 210895 spéciale fonds (4 713) (10663)57 422 3 242 (8105)(57)(7.068)12 612 138 403 161 459 52 531 622 440 13 33 37 944 1 004 37 692 366 335 62 68 929 130 307 584 496 107 320 385 122 général et spéciaux comptes (Note 19) Fonds (en milliers de dollars) (7 941) (29890)321 081) 474 703 (60916)402 738) (79428)8 387 alloués aux 17 022 4 664 725 962 298 1 185 382 524 472 240 205 642 893 1 102 391 différentes 955 605 35 421 3 999 261 4 725 641 10 521 catégories 338 581 d'activités Fonds Notes 2E1a 2E1b 2E1e 2E1c 2E1d **17A** 17B 18A 18B 4 15 16 Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts Contributions en espèces des gouvernements aux dépenses TOTAL DES RECETTES, Y COMPRIS LES VIREMENTS Économies réalisées sur les annulations d'engagement Passation par pertes et profits de comptes débiteurs Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses Contribution du Bureau chargé du Programme Iraq Ajustements d'opérations des exercices antérieurs Transport terrestre, entreposage et manutention Contributions en nature sous forme de services Contributions en nature sous forme de produits SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE Transport maritime et dépenses connexes Administration et appui aux programmes Soldes des fonds en début d'exercice Virements entre Fonds et comptes Autres coûts opérationnels directs Ajustements des contributions Gains ou pertes de change **TOTAL DES DÉPENSES** Virements aux réserves Recettes accessoires Coûts d'appui directs d'exercices antérieurs Autres contributions Produits en nature Produits achetés d'appui indirects DÉPENSES RECETTES Intérêts ocales



Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES AVOIRS, DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

	5	(en minicio de donai o)	ıaı ə)				
		Fonds		Opérations			Exercice
		alloués aux	Fonds	bilatérales et			précédent
		différentes	général et	fonds		Total des	2002-2003
		catégories	comptes	d'affectation	Éliminations	fonds du	(chiffres
	Notes	d'activités	spéciaux	spéciale	(Note 21)	PAM	ajustés)
ACTIF							
Liquidités et placements à court terme	4	463 458	430 731	236 050	1	1 130 239	907 362
Liquidités détenues à titre fiduciaire par les bureaux de pays	2	•	1	20 578	1	20 578	59 228
Comptes débiteurs	9	74 433	210 961	1 753	(88 088)	219 059	153 859
Contributions à recevoir	7	1 288 701	30 087	1	•	1 318 788	1 748 600
Placements a long terme	×	1	26 / 88	1	'	98/ 96	022.220
TOTAL DE L'ACTIF		1 826 592	728 567	258 381	(68 088)	2 745 452	2 931 269
PASSIF							
Passif exigible							
Comptes créditeurs	10	168 928	172 820	14 403	(88 088)	288 063	97 844
Engagements non réglés	2E2	555 273	28 935	12 505	1	596 713	500 448
Fonds détenus à titre fiduciaire par les bureaux de pays	2	1	-	20 578	-	20 578	58 539
Total du passif exigible		724 201	201 755	47 486	(68 088)	905 354	656 831
Prêt à long terme	19G	-	106 000	-	1	106 000	106 000
Total du passif exigible		724 201	307 755	47 486	(68 088)	1 011 354	762 831
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS							
Réserves	13	1	259 353	•	1	259 353	336 384
Soldes des Fonds		1 102 391	161 459	210 895	•	1 474 745	1 832 054
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		1 102 391	420 813	210 895	-	1 734 098	2 168 438
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES							
FONDS		1 826 592	728 568	258 381	(68 088)	2 745 452	2 931 269

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



ÉTAT III SITUATION DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

(en milliers de dol	iais)		Exercice
			précédent
			2002-2003
	Notes	Fonds du PAM	(ajusté)
Flux positifs (négatifs) de trésorerie provenant des			
activités d'exploitation:			
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (État I)		132 975	721 902
(Augmentation) diminution des liquidités détenues à titre	_	20.050	(0.450)
fiduciaire par les bureaux de pays	5	38 650	(2 152)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	6	(65 200)	(62 396)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	7	429 812	(153 362)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	10	190 219	(21 417)
Augmentation des engagements non réglés		96 265	269 710
Augmentation (diminution) des fonds détenus à titre fiduciaire		(27.064)	1 220
par les bureaux de pays	5	(37 961)	1 220
Total partiel		784 760	753 505
Moins: intérêts échus		54 785	82 314
Montant net des flux positifs de trésorerie provenant des			
activités d'exploitation		729 975	671 191
Liquidités provenant des activités de placement et de			
financement:			
Diminution des placements à long terme	8	5 432	4 068
Plus: intérêts échus		54 785	82 314
Montant net des liquidités provenant des activités de			
placement et de financement		60 217	86 382
Flux positifs (négatifs) de liquidités en provenance (à			
destination) d'autres sources:			
Ajustements de contributions	16	(445 633)	(497 034)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs		(4 713)	(256)
Ajustements d'opérations d'exercices antérieurs	17A	(89 155)	(54 ⁷³⁴)
Économies réalisées sur l'annulation d'engagements		,	,
d'exercices antérieurs	17B	1 004	2 184
Virement aux réserves (dotation des réserves)	18B	48 213	(233 802)
Augmentation (diminution) des réserves		(77 031)	217 807 [°]
Montant net des flux positifs (négatifs) de liquidités en		,	
provenance (à destination) d'autres sources		(567 315)	(565 835)
Augmentation (diminution) nette des liquidités et des			
dépôts à terme		222 877	191 738
Liquidités et dépôts à terme en début d'exercice		907 362	715 624
Liquidités et dépôts à terme en fin d'exercice	4	1 130 239	907 362

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.



NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2005

NOTE 1: OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

- 1. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été créé en 1963 en tant qu'instrument de l'aide alimentaire du système des Nations Unies. Ses principaux objectifs sont les suivants:
 - > utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social;
 - répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés;
 - promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- 2. Pour s'acquitter de ce mandat, le PAM met en oeuvre, sur demande, des programmes, des projets et des activités mobilisant l'aide alimentaire pour ce qui suit:
 - ➤ aider au développement économique et social, en concentrant son action et ses ressources sur les populations et les pays les plus démunis;
 - ➤ favoriser la continuité entre secours d'urgence et développement en donnant la priorité aux activités de prévention des catastrophes, de préparation, d'atténuation de leurs conséquences, et aux activités consécutives de relèvement;
 - ➤ aider à répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés, en utilisant l'aide, dans toute la mesure possible, à des fins tant de secours que de développement;
 - ➤ assurer des prestations de services pour le compte de donateurs bilatéraux, d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre d'opérations conformes aux objectifs du PAM et complémentaires des activités de celui-ci.
- 3. Les activités du PAM sont financées par les contributions volontaires des États membres, d'institutions gouvernementales, d'organismes intergouvernementaux, d'autres sources publiques, privées et de sources non gouvernementales appropriées, ainsi que par des recettes accessoires, dont les intérêts au titre des placements.
- 4. Le Programme, dont le siège est à Rome (Italie) mène ses activités par l'intermédiaire de 94 bureaux, dont 77 bureaux de pays, 6 bureaux régionaux et 11 bureaux de liaison répartis dans le monde. Ses politiques et son budget sont déterminés et approuvés par le Conseil d'administration, qui est son organe directeur, composé de 36 membres, dont 18 sont élus par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et 18 par le Conseil de la FAO. Le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO décident conjointement des suites à donner aux demandes d'aide d'urgence qui dépassent les pouvoirs délégués au Directeur exécutif.



NOTE 2: RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

2A. Exercice financier

5. L'exercice financier du Programme est une période biennale débutant le 1er janvier des années paires. Les présents états financiers se rapportent à la période biennale prenant fin le 31 décembre 2005.

2B. Pratiques comptables

6. Les états financiers sont préparés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du Programme alimentaire mondial, aux décisions et résolutions du Conseil d'administration et aux normes comptables du système des Nations Unies. Les états financiers sont présentés de façon à faire apparaître clairement la situation financière et les résultats des opérations du PAM pour l'exercice biennal prenant fin en 2005 et à fournir au Conseil les éléments d'information dont il a besoin pour diriger le Programme.

2C. Comptabilité par fonds

- 7. Conformément au Règlement financier du PAM, les états financiers du Fonds du PAM sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds" et présentent une récapitulation de l'ensemble des activités réalisées par le Programme à la fin d'un exercice donné. Des fonds distincts sont créés pour la réalisation d'activités spécifiques ou d'objectifs déterminés, conformément à des règles, restrictions ou limitations spéciales. Il s'agit des fonds au titre des catégories d'activités, du Fonds général, y compris les comptes spéciaux, et des fonds bilatéraux et fonds fiduciaires.
- 8. Les recettes, les dépenses et les soldes des fonds sont présentés en fonction des principales **catégories d'activités**, qui sont les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et de redressement et les opérations spéciales.
- 9. Le **Fonds général** est l'entité comptable établie pour comptabiliser les opérations dans les catégories ci-après:
 - ➤ Dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP), catégorie qui comprend les dépenses AAP et les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI). À la fin de l'exercice biennal, le solde de cette catégorie de fonds est viré à la réserve du Compte de péréquation AAP (voir la Note 13D).
 - Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG), comptabilisées comme recettes lors de la confirmation du montant effectif que doivent verser les gouvernements hôtes conformément à leurs accords avec le PAM touchant l'étendue de leurs responsabilités en ce qui concerne la couverture des dépenses locales. Conformément à la directive conjointe de la Division des finances et du Bureau du budget (FS2003/007 OEDB2003/004), les contributions en espèces reçues des pays les moins avancés (PMA) sont conservées par les bureaux de pays comme ressources d'appui supplémentaires. Les contributions en espèces reçues de pays autres que des PMA sont comptabilisées comme recettes et imputées au Fonds général jusqu'à concurrence de 50 pour cent des dépenses locales financées au titre du budget AAP, le surplus éventuel étant conservé par les bureaux de pays comme ressources d'appui supplémentaires.



➤ Le Fonds des immobilisations a été créé par le Conseil d'administration en octobre 2002 (décision 2002/EB.3/5) afin de financer et comptabiliser séparément les dépenses d'équipement concernant le développement des systèmes et la modernisation de l'infrastructure. Dans un premier temps, le Fonds a été financé par le solde du compte spécial pour le Programme d'amélioration de la gestion financière, qui était de 5 487 597 dollars É.-U. au 31 décembre 2001 et de la reprogrammation d'un montant de 11 000 000 dollars provenant d'excédents identifiés et des soldes de divers fonds.

- Les contributions multilatérales sans emploi spécifique sont des contributions en espèces qui ne sont pas allouées à une catégorie d'activités ou à un projet bilatéral spécifique.
- Les contributions en nature du secteur privé sont des contributions en nature provenant du secteur privé qui ne sont pas allouées à une catégorie d'activités ou à un projet bilatéral spécifique.
- Les initiatives spécifiques de renforcement des capacités sont des activités non récurrentes financées au titre du budget AAP approuvées dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, à savoir le renforcement de la gestion financière, la gestion axée sur les résultats et le renforcement de la sécurité. Relèvent également de cette catégorie les dépenses encourues au titre de la sûreté et de la sécurité du personnel par l'entremise du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.
- Les autres postes du Fonds général comprennent le revenu des placements, les gains ou pertes de change, les recettes accessoires et des dépenses non financées au titre du budget AAP, comme les paiements à titre gracieux et les commissions bancaires.
- 10. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier afin d'y verser les contributions spéciales ou les sommes affectées à des activités spécifiques, dont les soldes peuvent être reportés sur l'exercice suivant.
- 11. Les fonds bilatéraux et autres fonds fiduciaires correspondent à des subdivisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions spéciales dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec le donateur dans le cadre d'accords spécifiques de fonds fiduciaires. Les fonds fiduciaires sont notamment ceux des opérations bilatérales, du Programme des administrateurs auxiliaires, des ponts aériens —Opération Survie au Soudan et d'autres fonds fiduciaires.

2D. Bases de mesure utilisées dans les états financiers

- \Rightarrow 2D1. Monnaie de compte
- 12. Les comptes sont tenus et les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis.



⇒ 2D2. Évaluation

13. Les éléments d'actif sont comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents payés pour les acheter au moment de leur acquisition. Les placements sont comptabilisés sur la base de leur valeur boursière, à l'exception des placements à long terme détenus jusqu'à échéance, lesquels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

- 14. Le coût des immeubles et du matériel est imputé aux dépenses au moment de leur achat.
- 15. Les éléments de passif sont également comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents à verser pour les régler dans le contexte des opérations normales.

\Rightarrow 2D3. Conversion des devises

- 16. À la fin de l'exercice, les soldes des éléments d'actif et de passif détenus dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU alors en vigueur, qui est proche du taux pratiqué sur le marché. Les gains ou pertes correspondants apparaissent sous la rubrique "Ajustements de change" dans l'État I.
- 17. Les opérations dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change pratiqué pour les opération de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.
 - a) Réception des contributions confirmées. Les contributions confirmées sont comptabilisées en dollars des États-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de leur confirmation. Une fois reçue, la contribution est ajustée de manière à refléter le montant effectivement reçu en dollars des États-Unis. La différence entre la valeur en dollars des États-Unis à la date de la comptabilisation et la valeur en dollars des États-Unis à la date de la réception des contributions est imputée à la rubrique "Gains ou pertes de change" de l'État I.
 - b) Dépenses et engagements. Les dépenses et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisés sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de réception des biens ou des services. Les différences entre le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU et le taux du marché à la date du paiement effectif sont traitées comme suit:
 - Pour les projets et les coûts AAP, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au Fonds général.
 - Pour les fonds fiduciaires et les comptes spéciaux, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au fonds fiduciaire ou compte spécial en question.
 - c) Achat et vente de monnaies locales. Lorsque des dollars des États-Unis sont convertis en une autre monnaie ou inversement, la différence entre le taux du marché et le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU est imputée, comme gain ou perte de change, au Fonds général.



- ⇒ 2D4. Contrats de change à terme
- 18. Pendant l'exercice biennal 2004–2005, le Programme n'a pas conclu de contrats de change à terme.

2E. Comptabilité d'exercice

19. Selon la comptabilité d'exercice, l'impact des opérations et autres événements est comptabilisé à la date de survenance et non à la date de réception des liquidités ou de paiement des engagements. Les opérations sont comptabilisées et reflétées dans les états financiers pour l'exercice auquel elles se rapportent.

\Rightarrow 2E1. Recettes

- a) Contributions en nature sous forme de produits
- 20. Les contributions en nature sous forme de produits sont évaluées sur la base des prix facturés par le donateur, des prix prévus par la Convention relative à l'aide alimentaire ou des prix pratiqués sur le marché mondial, selon le cas. Les contributions en produits annoncées au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire sont normalement évaluées aux prix de la Convention pour chaque campagne agricole ou, sur demande du donateur, au prix du donateur.
- b) Services en nature sous forme de produits
- 21. Les contributions en services acceptables sont comptabilisées sur la base soit des prix sur le marché mondial, soit, lorsqu'il s'agit d'un service local, du prix contractuel fixé par le Directeur exécutif. Les contributions sous forme de services de personnel sont comptabilisées sur la base du coût standard du PAM.
- c) Autres contributions
- 22. Les autres contributions sont les suivantes:
 - Contributions en espèces au lieu de produits —comptabilisées sur la base de la valeur en espèces des contributions annoncées
 - Autres contributions en espèces —destinées à couvrir le coût du transport externe, et du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM), d'autres coûts opérationnels directs (autres COD), des coûts d'appui directs (CAD) et des CAI.
- d) Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales
- 23. Les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales sont comptabilisées comme recettes lors de la confirmation du montant effectif que doivent verser les gouvernements hôtes conformément à leurs accords avec le PAM touchant l'étendue de leurs responsabilités en ce qui concerne la couverture des dépenses locales.



e) Contributions au titre des CAI

24. Les contributions au titre des CAI sont comptabilisées comme recettes imputées aux fonds des diverses catégories d'activités, des fonds bilatéraux et des fonds fiduciaires et apparaissent comme virements au Fonds général dans l'État I. Dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, le Conseil a approuvé un taux de recouvrement des CAI de 7 pour cent sur les contributions aux programmes afin de couvrir les dépenses financées au titre du budget AAP. Dans le cas des contributions pour des opérations bilatérales et des fonds fiduciaires, les taux de recouvrement des CAI varient entre 3 et 7 pour cent des coûts directs. Dans certains cas, le Directeur exécutif autorise le non-recouvrement des CAI en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général. Conformément au principe de recouvrement intégral des coûts, une commission de service de 4 pour cent est généralement prélevée dans le cas des accords conclus avec des tierces parties.

f) Recettes autres que les contributions des donateurs

25. Le produit des placements est comptabilisé comme recette dans l'exercice biennal pendant lequel il est généré. Les recettes correspondant aux primes du Compte d'auto-assurance sont comptabilisées une fois par trimestre, sur la base des estimations de l'activité annuelle, tandis que les recettes provenant de l'indemnité sont comptabilisées une fois réglées les réclamations à l'égard de tierces parties. Les recettes imputables à des comptes spéciaux qui financent l'acquisition de matériel ou de services sont comptabilisées lors de l'établissement des factures correspondant au matériel livré ou aux services fournis. Les autres recettes accessoires sont comptabilisées sur la base de l'exercice dans la mesure où cela peut être déterminé au moyen de l'accord correspondant.

⇒ 2E2. Dépenses

- 26. Conformément aux procédures standard du PAM appliquées dans le cadre du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens et les services ayant fait l'objet de commandes sont reçus. En fin d'exercice, toutefois, les dépenses sont comptabilisées pour toutes les commandes non remplies, c'est-à-dire lorsque les biens et les services considérés n'ont pas encore été reçus mais que des fonds ont déjà été engagés et affectés. Les dépenses encourues pendant l'exercice mais ne faisant pas l'objet de commandes ou non réglées telles que les salaires sont également comptabilisées. Les engagements ainsi comptabilisés dans les états financiers paraissent sous la rubrique des engagements non réglés.
- 27. Les stocks de produits disponibles au 31 décembre 2005 ne sont pas inclus dans l'inventaire mais sont comptabilisés comme dépenses afférentes aux produits.

2F. Comptabilisation sur la base des coûts standard des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et au personnel du siège

28. Les traitements et indemnités du personnel recruté sur le plan international et du personnel du siège sont fixés en fonction d'un barème prédéterminé de classes généralement appelé coûts standards. Le calcul des coûts standard tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles ont droit les fonctionnaires mais qui peuvent ne pas leur être payées pendant l'exercice biennal en cours.



29. Les dépenses de personnel afférentes aux fonctionnaires recrutés sur le plan international et aux fonctionnaires du siège, qu'elles soient financées au titre du budget AAP ou des projets, sont comptabilisées sur la base des coûts standards conformément aux méthodes suivies pour l'exercice 2002–2003. Le Conseil a pris note de ces méthodes lors de sa session annuelle de mai 2004 (décision 2004/EB.A/13). Le Compte de péréquation des dépenses de personnel a été créé pour refléter les variations entre les coûts standards et les dépenses effectives de personnel (voir également la Note 13E).

30. Les versements dus à la cessation de service et les indemnisations dues en cas de décès, blessure ou maladie imputable au service des agents des services généraux ainsi que le régime d'assurance médicale après la cessation de service des agents des services généraux et du personnel du cadre organique relevant du Règlement du personnel de la FAO sont intégralement comptabilisés. Tout engagement concernant le personnel, comme les frais de rapatriement, les montants versés au titre de jours de congé accumulés et les indemnités de licenciement sont couverts au moyen des sources de financement courantes (voir également la Note 12B).

2G. Accords avec les tierces parties

31. Il arrive que le PAM conclue des accords avec des tierces parties dont les activités ne relèvent pas des opérations normales du Programme. Les recettes et décaissements découlant desdites activités apparaissent comme comptes débiteurs ou créditeurs dans le bilan et non dans l'état des recettes et des dépenses du PAM.

2H. Surestaries et primes de célérité

- 32. Les surestaries sont les coûts encourus lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises prend plus longtemps que le délai convenu, qui viennent s'ajouter au fret dû à l'armateur. Dans le cas de produits achetés franco à bord, les surestaries dans le port de chargement sont recouvrées du fournisseur des produits alimentaires. En revanche, les surestaries encourues au port de déchargement sont recouvrées de la partie chargée de l'opération, c'est-à-dire soit le gouvernement bénéficiaire, soit l'entreprise de déchargement.
- 33. Les primes de célérité correspondent aux économies réalisées lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises est achevé avant l'expiration du délai convenu, et les montants correspondants sont déduits du fret dû à l'armateur. Dans le cas des produits achetés franco à bord, les primes de célérité au port de chargement sont payées au fournisseur de produits alimentaires. Les primes de célérité au port de déchargement, toutefois, sont payables soit au gouvernement bénéficiaire, soit à l'entreprise de déchargement.
- 34. Les comptes débiteurs au titre des surestaries correspondent aux montants nets à payer aux gouvernements ou aux entreprises en question.



NOTE 3: RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DES AJUSTEMENTS

3A. Fonds en espèces détenus à titre fiduciaire par les bureaux de pays

35. En janvier 2005, le PAM a entrepris de reclasser tous les fonds d'origine locale, tels que décrits dans la Note 5, dans les catégories des fonds d'affectation spéciale ou des accords avec les tierces parties. Les soldes restants des fonds générés avant janvier 2005, qui se montaient à 20,6 millions de dollars au 31 décembre 2005, sont encore en cours de reclassement.

3B. Fonds pour les prestations dues au personnel

36. La situation financière des Fonds pour les prestations dues au personnel en 2004–2005 est présentée dans la Note 12A. L'excédent des engagements sur les avoirs apparaît dans les états financiers du PAM sous la rubrique des montants dus aux Fonds pour les prestations dues au personnel (voir la Note 10). Les chiffres correspondants pour 2002–2003 ont été ajustés sur la base de cette nouvelle présentation.

3C. Opérations relevant du régime préférentiel de transports

37. Conformément à un accord de services conclu avec un important donateur en 2004, les montants reçus et décaissés au titre du régime préférentiel de transports sont reflétés dans le bilan. Les montants décaissés sont comptabilisés comme comptes débiteurs et les montants reçus comme comptes créditeurs au titre des accords avec des tierces parties. Au 31 décembre 2005, les comptes débiteurs et créditeurs se soldaient par des montants de 62 748 798 dollars et 68 900 517 dollars respectivement, soit une position créditrice nette de 6 151 719 dollars (voir la Note 10 concernant les comptes créditeurs au titre des accords avec des tierces parties). En 2002–2003, la prime de fret à été comptabilisée comme recette au titre des contributions au transport maritime mais n'a pas été sujette au recouvrement des CAI, conformément à la décision prise par le Conseil en février 2004 (décision 2004/EB.1/9).

3D. Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs (voir également la Note 13C)

38. Pour les exercices biennaux précédents, le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs a été présenté comme réserve dans les états financiers pour le montant des avances garanties non remboursées. Comme il s'agit d'un mécanisme de garantie, il devait être conservé un solde équivalant aux montants garantis. Pour l'exercice biennal en cours, le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs apparaît comme réserve sur la base du montant autorisé, déduction faite du montant des avances non remboursées, c'est-à-dire sur la base du solde non utilisé.

3E. Montants dus aux donateurs au titre de projets clos

39. Depuis 2005, les soldes non dépensés des fonds alloués à des projets clos sont virés au compte de remboursement et sont comptabilisés comme des montants dus aux donateurs et sont ensuite restitués à ces derniers ou reprogrammés, selon les instructions des donateurs.



Précédemment, les soldes en question étaient conservés au titre des soldes des fonds alloués aux catégories d'activités correspondantes jusqu'à ce que les donateurs indiquent si les fonds en question devaient leur être remboursés ou être reprogrammés.

3F. Évaluation des placements

40. Conformément aux normes comptables internationales, les placements sont comptabilisés à leur valeur boursière depuis l'exercice biennal 2004–2005, à l'exception des placements détenus jusqu'à échéance, lesquels continueront d'être comptabilisés sur la base de leur coût historique. Précédemment, les placements étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur boursière, si celle-ci était inférieure.

3G. Commissions bancaires

41. Pour les exercices biennaux précédents, les commissions bancaires venaient en déduction du revenu des placements. En 2004–2005, les commissions bancaires ont été comptabilisées comme dépenses afférentes aux CAD du Fonds général.

3H. Compensation des comptes débiteurs et créditeurs au titre des accords avec des tierces parties

42. Les comptes débiteurs et créditeurs au titre des accords avec des tierces parties étaient précédemment comptabilisés sur une base brute dans l'État II et dans les Notes 6 et 10. Les comptes débiteurs et créditeurs au 31 décembre 2005 ont été compensés pour refléter la position nette à l'égard des tierces parties.

3I. Ajustement des états financiers de 2002-2003

43. À des fins de comparaison, les ajustements ci-après ont été apportés aux chiffres de 2002–2003 pour refléter la nouvelle présentation:

a) État I

- Un montant de 51 357 011 dollars représentant des contributions en nature sous forme de services apparaît séparément des autres contributions.
- Des commissions bancaires de 2 742 471 dollars ont été ajoutées aux revenus des placements et aux coûts d'appui directs.
- La passation par pertes et profits d'un montant de 256 397 dollars au titre de comptes débiteurs figure sous forme de rubrique distincte et a été déduite des coûts d'appui directs.

b) État II

- La Note 12A3 reflète la situation des Fonds pour les prestations dues au personnel, à savoir des placements à long terme de 64 029 726 dollars et des engagements à long terme de 67 362 598 dollars. La différence, soit 3 332 872 dollars, est comptabilisée comme compte créditeur du Fonds pour les prestations dues au personnel (voir la Note 10).
- Afin de refléter la position nette des comptes afférents aux accords avec des tierces parties, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs ont été réduits de 31 543 176 dollars.



NOTE 4: LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

44. Les liquidités et les placements à court terme au 31 décembre 2005 se décomposaient comme suit:

	(en milliers d	de dollars)
	31.12.05	31.12.03
Comptes bancaires et liquidités du siège		
Comptes bancaires et comptes du marché monétaire	194 232	100 303
Placements à court terme	895 088	780 211
Total partiel	1 089 320	880 514
Comptes bancaires et liquidités des bureaux de pays:		
En monnaies convertibles	40 349	25 065
En monnaies non convertibles	570	1 783
Total partiel	40 919	26 848
TOTAL	1 130 239	907 362

- 45. Les placements à court terme sont comptabilisés à leur valeur boursière. En 2003, les placements à court terme étaient comptabilisés sur la base de leur valeur boursière ou de leur coût d'acquisition, si ce montant était inférieur. Au 31 décembre 2003, la valeur boursière totale des portefeuilles de placements à court terme se montait à 783 363 906 dollars.
- 46. Les principales considérations en ce qui concerne la gestion des placements, dans l'ordre de priorité, sont la sécurité du personnel, la liquidité et le rendement. Les fonds ne peuvent être placés que dans les secteurs ci-après du marché des titres à revenu fixe: liquidités et équivalents, bonds du trésor, obligations de sociétés et obligations d'État, titres de sociétés et d'État garantis par des hypothèques, titres garantis par des avoirs et autres titres à revenu fixe.
- 47. Les placements à court terme se composent de cinq portefeuilles dynamiques confiés à quatre gestionnaires de fonds. Pendant l'année, les gestionnaires des fonds ont respecté les normes de qualité minimum des avoirs fixées par le PAM, à savoir A- (ou BBB+ dans le cas de cotations séparées). La qualité moyenne des portefeuilles du PAM pour l'exercice biennal a été AA. Les gestionnaires des fonds ont également respecté les directives du PAM en matière de placements et, en particulier, se sont abstenus de placer des fonds pour le compte du PAM dans des sociétés qui produisent, fabriquent ou distribuent des mines terrestres et autres armes antipersonnel.

NOTE 5: LIQUIDITÉS DÉTENUES À TITRE FIDUCIAIRE DANS LES BUREAUX DE PAYS

48. Certains fonds générés à l'échelon local par les bureaux régionaux et bureaux de pays du PAM ne sont pas des contributions en vue de la réalisation de projets relevant des catégories d'activités existantes du Programme mais sont détenus localement à titre



fiduciaire par ce dernier. Ces fonds peuvent provenir de la vente de produits du PAM après livraison au gouvernement bénéficiaire (fonds monétisés), de la vente de produits impropres à la consommation humaine, de la vente de matériaux d'emballage et d'articles connexes et des montants recouvrés au titre des pertes après livraison. Les montants présentés dans les états financiers reflètent l'élément d'actif (encaisse et placements à court terme) et de passif au 31 décembre 2005.

- 49. Conformément aux accords conclus entre les bureaux de pays du PAM et les gouvernements bénéficiaires, la responsabilité de la gestion de ces fonds monétisés et des autres fonds d'origine locale relève du PAM, et lesdits fonds sont par conséquent administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du Programme. Selon les dispositions des accords de fiducie, l'utilisation de ces fonds doit être vérifiée par des vérificateurs externes des comptes sélectionnés et nommés par la direction du projet dont il s'agit. L'utilisation des fonds est également vérifiée par les vérificateurs internes des comptes et le Commissaire aux comptes du PAM pendant le cycle normal d'audit.
- 50. Conformément à la Circulaire du Directeur exécutif ED2005/003, en date du 14 février 2005, tous les fonds d'origine locale devaient, le 31 décembre 2005 au plus tard, être comptabilisés soit comme comptes fiduciaires, soit comme comptes afférents à des accords avec des tierces parties. Les fonds d'origine locale n'ont pas été intégralement convertis en raison, principalement, de la poursuite de la négociation avec les gouvernements bénéficiaires des nouveaux accords qui doivent être conclus pour mener à bien l'opération de conversion.
- 51. Les fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays au 31 décembre 2005 se décomposaient comme suit:

	(en milliers	de dollars)
	31.12.05	31.12.03
AVOIRS		
Fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays:		
En monnaies convertibles	20 463	54 765
En monnaies non convertibles	115	4 463
Total	20 578	59 228
ENGAGEMENTS		
Fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays	20 578	58 539
Comptes d'ajustement*	_	689
Total	20 578	59 228

^{*} Les comptes d'ajustement reflètent les différences dans le temps de la comptabilisation des recettes provenant des intérêts et des autres postes des relevés bancaires.



NOTE 6: COMPTES DÉBITEURS

52. Les comptes débiteurs au 31 décembre 2005 se décomposaient comme suit:

	(en milliers de dollars)		
	31.12.05	31.12.03 (ajusté)	
Comptes débiteurs au titre des accords avec des tierces parties:			
Comptes débiteurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations	-	507	
Surestaries à recevoir des gouvernements bénéficiaires et des fournisseurs	1 451	1 955	
Avances aux fournisseurs	93 131	69 096	
Intérêts à recevoir sur le Compte spécial des prêts et des placements	47 495	33 049	
Avances au personnel	21 136	13 945	
Comptes débiteurs des bureaux de pays	10 019	5 495	
Indemnités d'assurance à recevoir	23 657	8 478	
Intérêts échus	3 866	19 090	
Remboursements de la TVA	4 059	_	
Autres comptes débiteurs	8 189	2 244	
Montants à recevoir du PNUD*	6 056	_	
Avances aux projets au titre du préfinancement	57 567	_	
Montants à recevoir au titre du Mécanisme d'avances pour les CAD	10 521	15 934	
Total partiel	287 147	169 793	
Moins écritures à annuler			
Avances aux projets au titre du préfinancement	57 567	_	
Mécanisme d'avances pour les CAD	10 521	15 934	
TOTAL	219 059	153 859	

^{*} Le PNUD fournit chaque mois aux bureaux de pays du PAM des services de gestion des états de paie, de paiements et autres pour lesquels le PAM avance des fonds au PNUD sur une base mensuelle, ou selon que de besoin. Les sommes dues par le PNUD représentent le montant des opérations financières assurées par le PNUD, déduction faite des avances faites à celui-ci par le PAM. Du fait des problèmes comptables rencontrés par le PNUD dans la mise en oeuvre du nouveau système intégré de planification des ressources, le solde de ce compte n'a pas pu être rapproché des états comptables du PNUD au 31 décembre 2005. Les deux parties s'emploient actuellement à mener à bien le rapprochement et l'apurement des écritures figurant dans les livres du PAM.

NOTE 7: CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

53. Les contributions à recevoir au 31 décembre 2005 reflétaient les opérations ci-après:



ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

		utions aux dif égories d'activ		Fonds géné	ral et comptes	spéciaux		Total		Exercice biennal précédent
	En nature	Autres	Total	En nature	Autres	Total	En nature	Autres	Total	2002–2003
Solde des contributions à recevoir au 31 décembre 2003	309 828	1 434 377	1 744 205	270	4 125	4 395	310 098	1 438 502	1 748 600	1 595 238
Plus (moins):										
Nouvelles contributions	1 003 139	4 004 170	5 007 309	12 612	57 422	70 034	1 015 751	4 061 592	5 077 343	5 457 480
Recettes	(982 937)	(4 088 252)	(5 071 189)	(12 549)	(43 575)	(56 124)	(995 486)	(4 131 827)	(5 127 313)	(5 131 312)
Ajustement de la valeur des contributions à recevoir	(69 771)	(196 497)	(266 268)	-	(57)	(57)	(69 771)	(196 554)	(266 325)	(333 279)
Passation par pertes et profits des contributions à recevoir	-	(2 843)	(2 843)	-	-	-	-	(2 843)	(2 843)	(440)
Ajustement de l'exercice précédent (Note 17A)	(8 510)	(70 918)	(79 428)	127	(5 063)	(4 936)	(8 383)	(75 981)	(84 364)	-
Autres ajustements	(7 149)	(35 936)	(43 085)	-	16 775	16 775	(7 149)	(19 161)	(26 310)	160 913
Solde des contributions à recevoir au 31 décembre 2005	244 600	1 044 101	1 288 701	460	29 627	30 087	245 060	1 073 728	1 318 788	1 748 600



54. Pour ce qui est des années de confirmation des contributions annoncées, 71,7 pour cent et 10,8 pour cent des contributions à recevoir sont imputables à 2005 et 2004 respectivement, et 17,5 pour cent à 2003 et aux années précédentes, comme l'indique le tableau ci-après:

	31.12.05		31.12.	03	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)		
nnée de confirmatior	n des contributions an	noncées:			
2005	946,0	71,7	_	_	
2004	142,4	10,8	_	_	
2003	144,0	10,9	1 212,5	69,3	
2002	76,5	5,8	302,9	17,3	
2001 et années antérieures	9,9	0,8	233,2	13,4	
OTAL	1 318,8	100,0	1 748,6	100,0	

NOTE 8: PLACEMENTS À LONG TERME

55. Les placements à long terme sont des placements en Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities (STRIPS) du Trésor des États-Unis, qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et qui sont censés être détenus jusqu'à échéance. Le coût total des STRIPS restants au 31 décembre 2005 est de 58 504 422 dollars, chiffre qui se décompose comme suit:

	(en dollars)
Portion venant à échéance en mai 2006 et incluse dans les placements à court terme	1 716 013
Portion à long terme venant à échéance au-delà de 2006	56 788 409
TOTAL	58 504 422
=	

Le total des valeurs boursières au 31 décembre 2005 était de 75 596 909 dollars (74 950 554 dollars au 31 décembre 2003).

56. Les Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities (STRIPS) sont des titres de placement du Trésor des États-Unis achetés en septembre 2001 qui viennent à échéance dans 30 ans, en 2032, pour garantir le paiement des intérêts et du principal d'un prêt de produits conclu avec un organisme gouvernemental (voir également la Note 19G).



NOTE 9: BÂTIMENTS ET MATÉRIEL, MOBILIER ET VÉHICULES

57. Le coût des bâtiments, du matériel, du mobilier et des véhicules est imputé aux dépenses et n'est pas capitalisé (voir la Note 2.D.2). Leur coût historique total au 31 décembre 2005 était de 201 136 285 dollars (147 598 289 dollars au 31 décembre 2003).

58. Durant l'exercice biennal qui a pris fin le 31 décembre 2005, un montant total de 74 996 388 dollars a été consacré à des achats et un montant de 21 458 393 dollars a été rayé de l'inventaire, principalement parce que les avoirs correspondants avaient été transférés au pays bénéficiaire ou bien étaient devenus irréparables ou vétustes. Les achats comprennent pour la première fois l'acquisition de véhicules lourds, pour une valeur totale de 23 839 290 dollars.

NOTE 10: COMPTES CRÉDITEURS

59. Les comptes créditeurs au 31 décembre 2005 se décomposaient comme suit:

	(en milliers	de dollars)
	31.12.05	31.12.03 (ajusté)
Comptes créditeurs des fournisseurs	136 940	36 219
Comptes créditeurs au titre des accords avec des tierces parties:		
Montants dus à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations	26 707	_
Régime préférentiel de transports	6 152	_
Primes de célérité, déduction faite des surestaries	130	4 957
Indemnités d'assurance payables à des donateurs	21 794	6 476
Montants dus à des donateurs au titre de projets clos (voir la Note 3E)	40 769	_
Montants dus au titre de la TVA	4 107	_
Comptes de compensation de la Trésorerie	12 154	2 814
Autres comptes créditeurs	35 357	37 453
Montants dus au PNUD (voir la Note 6)	_	6 593
Montants dus aux Fonds pour les prestations dues au personnel (voir la Note 12A3)	3 953	3 332
Avances aux projets au titre du préfinancement	57 567	_
Avances de CAD à recouvrer sur les fonds des projets	10 521	15 934
Total partiel	356 151	113 778
Moins écritures à annuler:		
Avances aux projets au titre du préfinancement	57 567	_
Avances de CAD à recouvrer sur les fonds des projets	10 521	15 934
TOTAL	288 063	97 844



NOTE 11: PRÊT DU FONDS CENTRAL D'INTERVENTION POUR LES URGENCES HUMANITAIRES

60. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est un mécanisme de trésorerie de l'Organisation des Nations Unies qui a pour but de combler les déficits entre les besoins et le financement disponible. Le Fonds est financé par les donateurs, et les prêts sont mis à la disposition des entités opérationnelles du système des Nations Unies sans intérêt. Selon le règlement, les institutions emprunteuses doivent rembourser les prêts accordés par le Fonds dans un délai d'un an.

61. En 2004, le PAM a eu recours à ce mécanisme pour emprunter un montant de 5 millions de dollars afin de financer des interventions prolongées de secours et de redressement IPSR en Afrique du Sud, montant qui a été intégralement remboursé en 2005.

NOTE 12: ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DU PERSONNEL

12A. Fonds pour les prestations dues au personnel

62. Les fonctionnaires du PAM répondant aux conditions requises ont droit à certaines prestations à leur cessation de service. Ces futures prestations sont financées par trois instruments, à savoir le Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation. Une étude actuarielle fondée sur des hypothèses démographiques spécifiques au PAM a été faite en décembre 2005 pour déterminer la valeur actuelle des engagements cumulés au 31 décembre 2005.

\Rightarrow 12A1. Définitions

- 63. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux fonctionnaires à la retraite et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan d'assurance médicale de base. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2005 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2005 au titre du Plan d'assurance maladie étaient de 94 616 922 dollars.
- 64. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2005 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2005 au titre de ce régime étaient de 13 650 471 dollars.
- 65. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2005 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au titre du Fonds de réserve du plan d'indemnisation au 31 décembre 2005 étaient de 2 940 698 dollars.



⇒ 12A2. État des recettes et des dépenses

66. L'état des recettes et des dépenses de ces trois plans pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 est indiqué ci-après:

	(en milliers de dollars)		
	2004–2005	Exercice précédent 2002–2003	
RECETTES			
Revenu des placements (net des frais de placement)	12 330	6 371	
Contributions du PAM	3 420	2 334	
Gain/perte de réévaluation	(84)	149	
Total des recettes	15 666	8 854	
DÉPENSES			
Paiements de prestations	3 411	2 389	
Droits actuariels	67	56	
Total des dépenses	3 478	2 445	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	12 188	6 409	
Solde des Fonds en début d'exercice	67 362	60 953	
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	79 550	67 362	

⇒ 12A3. État des actifs et des soldes des Fonds

67. L'on trouvera ci-après l'état des actifs et des soldes des Fonds des trois plans pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005:

	(en milliers	de dollars)
	31.12.05	31.12.03
ACTIFS		
Montants dus par le PAM (voir la Note 10)	3 953	3 332
Placements:		
Obligations	42 549	38 907
Actions	33 048	25 123
Total des placements	75 597	64 030
Total des actifs	79 550	67 362
SOLDE DES FONDS		
Solde des fonds	79 550	67 362



68. Les actifs des Fonds pour les prestations dues au personnel sont regroupés et placés dans des instruments à long terme composés à concurrence de 60 pour cent d'obligations et de 40 pour cent d'actions et sont administrés par deux gestionnaires. Les gestionnaires des fonds ont respecté les directives du PAM en matière de placements et, en particulier, se sont abstenus de placer des fonds pour le compte du PAM dans des sociétés qui produisent, fabriquent ou distribuent des mines terrestres et autres armes antipersonnel.

- 69. Les placements sont comptabilisés à leur valeur boursière. Les exercices précédents, ils étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition (pour une valeur boursière de 68 624 343 dollars au 31 décembre 2003).
- ⇒ 12A4. Excédent des engagements actuariels sur l'actif
- 70. Au 31 décembre 2005, la valeur totale de l'actif des Fonds pour les prestations dues au personnel était inférieure de 31,7 millions de dollars aux engagements actuariels, sur la base de l'évaluation actuarielle de 2005. Ce chiffre se décompose comme suit:

	(en doll	ars)
Valeur totale de l'actif au 31 décembre 2005		79 550 096
Moins engagements cumulés sur la base de l'évaluation actuarielle de 2003:		
Plan d'assurance-maladie après la cessation de service	94 616 922	
Régime des indemnités pour cessation de service	13 650 471	
Fonds de réserve du plan d'indemnisation	2 940 698	111 208 091
Excédent des engagements actuariels sur l'actif		31 657 995

- 71. Les recettes du régime des indemnités pour cessation de service proviennent des contributions du PAM, qui représentent l'équivalent de 8 pour cent du traitement de base net des fonctionnaires remplissant les conditions requises. Les recettes du Fonds de réserve du plan d'indemnisation proviennent des contributions du PAM, qui représentent 0,129 pour cent et 0,266 pour cent de la rémunération soumise à retenue aux fins de la pension des fonctionnaires du siège et des bureaux de pays remplissant les conditions requises respectivement. Les recettes du Plan d'assurance-maladie après la cessation de service sont calculées sur la base des recommandations des études actuarielles. Selon l'étude actuarielle de décembre 2005, ce plan se solde par des engagements latents de 31,7 millions de dollars par suite de différents facteurs, dont la modification des hypothèses concernant les taux de mortalité, l'augmentation du coût des prestations médicales, la diminution du taux d'actualisation et l'impact des variations de change.
- 72. Sur la base des recommandations formulées dans l'étude actuarielle de 2005, les dépenses afférentes à ces trois plans ne sont pas décomposées par plan. En conséquence, le PAM reflètera au bilan une dépense annuelle de 1,6 million de dollars pendant 15 ans au titre du déficit actuariel et un montant de 8,5 millions de dollars au titre du coût des prestations courantes.



12B. Indemnités à la cessation de service

73. Les indemnités à la cessation de service sont essentiellement les indemnités de rapatriement, le remboursement des frais de voyage et de déménagement, les indemnités de licenciement, les indemnités dues en cas de décès et les montants dus au titre des jours de congé accumulés. Les engagements correspondants ne sont pas couverts, mais le PAM peut, en l'absence de compressions significatives d'effectifs, couvrir les engagements statutaires correspondants sur une longue période.

74. Au 31 décembre 2005, le montant estimatif des engagements du Programme relatifs au personnel du cadre organique et aux agents des services généraux en poste à Rome au titre des jours de congé accumulés et des indemnités de licenciement était de 16 798 747 dollars (10 804 655 dollars au 31 décembre 2003). Les engagements relatifs au personnel sur le terrain qui, sur le plan administratif, relèvent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont estimés à 21 742 734 dollars (24 196 058 dollars au 31 décembre 2003) au titre des indemnités de licenciement et des jours de congé accumulés. Les engagements conditionnels ne sont pas reflétés dans les comptes mais sont comptabilisés lorsqu'ils sont réglés.

12C. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

- 75. Le PAM est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions, les indemnités en cas de décès et d'invalidité et les prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de retraite par capitalisation. L'obligation financière de l'organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Au moment où le présent rapport a été élaboré, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.
- 76. Selon la dernière évaluation de l'Actuaire conseil, qui remonte au 31 décembre 2003, il existait un excédent actuariel représentant 1,14 pour cent de la rémunération soumise à retenue pour pension.



NOTE 13: RÉSERVES

77. Les réserves sont établies par le Conseil d'administration comme mécanismes de couverture et/ou de financement d'activités spécifiques dans des conditions déterminées. Il existe actuellement les six réserves suivantes:

		(en milliers o	de dollars)
	Note	31.12.05	31.12.03
Réserve opérationnelle	13A	57 000	57 000
Compte d'intervention immédiate	13B	30 768	32 671
Mécanisme d'avances au titre des CAD	13C	49 479	15 934
Fonds de péréquation AAP	13D	122 106	230 580
Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel	13E	_	55
Compte des mesures de sécurité des Nations Unies	13F	-	144
TOTAL		259 353	336 384

78. Le mouvement net des réserves en 2004–2005 peut être résumé comme suit:

	(en milliers de dollars)		
Total des réserves au 1er janvier 2004		336 384	
Réduction des réserves en 2004–2005:			
Virements nets des réserves (Note 18B)	(48 213)		
Autres mouvements en 2004–2005 (montant net)	(28 818)		
Montant total net de la réduction		(77 031)	
Solde au 31 décembre 2005		259 353	

13A. Réserve opérationnelle et préfinancement

- 79. Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, le Fonds général doit comprendre une Réserve opérationnelle qui sert à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources.
- 80. À sa trente-huitième session, en 1994, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, prédécesseur du Conseil, a décidé de fixer le montant de la Réserve opérationnelle à 57 millions de dollars. La Réserve opérationnelle est demeurée à ce niveau depuis lors.
- 81. En mars 2004, le Conseil a approuvé l'utilisation de la Réserve opérationnelle pour financer sur la base des contributions escomptées cinq projets pilotes réalisés dans le cadre de l'Examen des procédures de l'Organisation (décision 2004/EB.1/8). Il a par la suite été



accordé des avances aux projets pilotes mais celles-ci ont été intégralement remboursées en 2005, ce qui a ramené le solde de la Réserve opérationnelle à 57 millions de dollars.

- 82. En février 2005, le Conseil a approuvé les décisions ci-après visant à améliorer les politiques et procédures qui régiront l'octroi d'avances sur des contributions prévues: (décision 2005/EB.1/7):
 - l'établissement d'un plafond de préfinancement de 180 millions de dollars en vertu de l'article 10.8 (tel que modifié ci-dessous) du Règlement financier afin de permettre au Directeur exécutif d'assurer un financement continu des projets en attendant la confirmation des contributions prévues, dans les limites des paramètres de gestion des risques établis;
 - les modifications correspondantes à apporter à l'article 10.6 du Règlement financier pour que la Réserve opérationnelle puisse être utilisée dans les cas où une avance de préfinancement est faite sans que les contributions prévues pour garantir le remboursement de l'avance se matérialisent;
 - le préfinancement des opérations n'excéderait jamais 80 pour cent des revenus prévus pour un projet donné;
 - toutes "pertes " seraient passées en charges au moment où elles surviennent;
 - le Secrétariat limiterait la mise en oeuvre du préfinancement des opérations à sept pays.

Au 31 décembre 2005, le montant total des avances faites pour l'exécution de projets du PAM au titre du mécanisme de préfinancement représentait 57 567 051 dollars (voir également les Notes 6 et 10).

13B. Compte d'intervention immédiate

- 83. Le Compte d'intervention immédiate (CII) a été créé en décembre 1991 par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire comme compte de caisse des fonds du Programme pour servir de mécanisme souple de mobilisation de ressources et permettre ainsi au Programme de procéder rapidement à l'achat de vivres et à la livraison de l'aide alimentaire nécessaires pour répondre à des besoins urgents. En novembre 1995, le Conseil a décidé de regrouper le Mécanisme d'autorisation de services logistiques d'urgence et le CII pour que ce dernier puisse servir à financer des coûts non liés à l'aide alimentaire.
- 84. En octobre 2004, le Conseil a approuvé un niveau minimal annuel du CII de 70 millions de dollars (décision 2004/EB.3/31). Le Conseil a aussi avalisé:
 - le principe d'après lequel les crédits du CII peuvent servir à financer les coûts des produits alimentaires, les coûts autres que ceux des produits alimentaires, ou une combinaison des deux, selon ce qui est le plus indispensable pour permettre une intervention souple, rapide et efficace dans les situations d'urgence, y compris dans celles où les opérations spéciales sont le moyen d'intervention choisi;
 - ➤ l'utilisation du CII pour prévenir des pénuries graves dans les situations où des vies sont menacées; et
 - l'utilisation du CII pour financer les activités de planification préalables dans une limite de 2 millions de dollars par an au plus.
- 85. Le CII est alimenté par les contributions des donateurs et, avec le consentement des donateurs intéressés, par les primes d'assurance dues pour les pertes de produits et par les



intérêts produits par le placement des fonds dus aux donateurs au titre de programmes bilatéraux.

86. Au 31 décembre 2005, le solde du CII était de 30 768 279 dollars (32 671 067 dollars au 31 décembre 2003). Les mouvements enregistrés en 2004–2005 ont été les suivants:

	(en milliers de dollars)		
	2005	2003	
Solde au 31 janvier	32 671	29 029	
Plus (moins):			
Financement provenant du Compte de péréquation AAP*	20 000	_	
Reconstitutions – nouvelles contributions	43 472	19 803	
Remboursements – montants recouvrés au titre des projets	95 831	47 280	
Montants utilisés pour des projets	(161 206)	(63 441)	
Solde au 31 décembre	30 768	32 671	

^{*} En octobre 2003, le Conseil a, à titre exceptionnel, approuvé la reprogrammation au profit du CII d'un montant de 20 millions de dollars provenant du Compte de péréquation AAP (décision 2003/EB.3/6).

13C. Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs

- 87. En janvier 1999, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général comme mécanisme de garantie des avances faites en cas de besoin au titre des CAD afin de permettre au Directeur exécutif de continuer à assurer le financement de ces coûts en attendant la confirmation des contributions. Le Mécanisme d'avances pour les CAD est l'instrument de garantie de l'exécution des projets en attente de contributions aux CAD.
- 88. À sa troisième session ordinaire d'octobre 2003, lorsqu'il a approuvé le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, le Conseil a approuvé la mise en réserve d'un montant de 60 millions de dollars pour le Mécanisme d'avances pour les CAD (décision 2003/EB.3/6). À sa session annuelle de mai 2004, le Conseil a approuvé le virement d'un montant de 20 millions de dollars du Fonds général et d'un montant de 24,1 millions de dollars du Compte de péréquation AAP, ce qui, ajouté au solde du Mécanisme d'avances pour les CAD, soit 15,9 millions de dollars à la fin de 2003, a porté le solde de celui-ci à 60 millions de dollars (décision 2004/EB.A/13).
- 89. Les mouvements du Mécanisme d'avances pour les CAD enregistrés en 2004–2005 ont été les suivants:

(en milliers de dollars)
15 934
20 000
24 065
(10 520)
49 479



90. Les montants nets virés du Mécanisme d'avances pour les CAD sont inclus dans les fonds alloués aux différentes catégories d'activités. Les montants avancés et recouvrés en 2004–2005 ont été les suivants:

	(en milliers de dollars)		
	2005	2003	
Solde au 31 janvier	15 934	13 453	
Plus avances faites pendant l'exercice biennal	186 738	63 430	
Moins recouvrements d'avances	(192 152)	(60 949)	
Solde au 31 décembre	10 520	15 934	
ANCIENNETÉ DES AVANCES:			
2005	9 182	_	
2004	1 300	_	
2003 et années précédentes	38	15 934	
TOTAL	10 520	15 934	

13D. Compte de péréquation AAP

91. Le Compte de péréquation AAP est une réserve qui a été constituée en 2002 pour couvrir les différences éventuelles entre les recettes provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP. Pendant l'exercice biennal 2004–2005, les mouvements de ce compte ont été les suivants:

	(en milliers de	e dollars)
Solde au 31 décembre 2003		230 580
Moins utilisation:		
Montants approuvés dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005 (décision 2003/EB.3/6):		
Investissements d'équipement et renforcement des capacités		
Amélioration du système WINGS et dépenses connexes	(19 221)	
Renforcement de la gestion financière	(5 740)	
Gestion axée sur les résultats	(4 134)	(29 095)
Renforcement de la sécurité		(20 000)
Virement au CII		(20 000)
Variations des dépenses de personnel*		(58 627)
Montants approuvés par le Conseil en mai 2004 (décision 2004/EB.A/13):		
Mécanisme d'avances au titre des CAD		(24 065)
Ajustements d'opérations d'exercices précédents		(270)
Solde		78 523
Plus virement du solde du budget AAP de l'exercice biennal en cours		43 583
Solde au 31 décembre 2005		122 106

^{*} Lorsqu'il a approuvé le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, le Conseil a approuvé la couverture au moyen du Compte de péréquation AAP de l'impact de la baisse du taux de change du dollar des États-Unis sur les dépenses de personnel.



13E. Compte de péréquation des dépenses de personnel

92. Les dépenses de personnel sont calculées sur la base des coûts standard lors de l'élaboration du budget. À la fin de l'exercice, toutes les variations positives entre les coûts standards et les dépenses effectives sont imputées au Compte de péréquation des dépenses de personnel du Fonds général, comme indiqué dans l'État II.

- 93. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, le montant effectif des dépenses de personnel a dépassé les coûts standards de 79,2 millions de dollars, variation qui a été imputée aux dépenses AAP. Comme approuvé dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, la composante en devises, représentant 58,6 millions de dollars, a été couverte au titre du Compte de péréquation AAP.
- 94. En conséquence, le solde du Compte de péréquation des dépenses de personnel était nul au 31 décembre 2005, et les mouvements du Compte étaient les suivants:

	(en milliers de dollars)
Solde au 31 décembre 2003	55
Plus (moins):	
Variation négative enregistrée en 2004-2005	(79 176)
Surcroît de dépenses de personnel imputé aux dépenses	79 121
Solde au 31 décembre 2005	-
Soide au 31 decembre 2005	_

13F. Compte des mesures de sécurité du personnel

- 95. En octobre 2001, le Conseil a autorisé un prélèvement ponctuel sur le Fonds général pour financer la part revenant au PAM du budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité pour l'exercice 2002–2003, soit 12,12 pour cent du budget global des mesures de sécurité sur le terrain; ce prélèvement était au total de 6 454 500 dollars (décision 2001/EB.3/39). Pendant l'exercice biennal 2002–2003, il a été versé au Bureau du Coordonnateur un montant total de 6 310 556 dollars et le solde du compte en fin d'exercice, soit 143 944 dollars, en 2004. Ce compte de réserve a maintenant été clos.
- 96. Pour 2004–2005, le Conseil a autorisé un autre prélèvement ponctuel sur le Fonds général d'un montant de 16 millions de dollars au maximum pour financer la part revenant au PAM du budget lié à la sécurité (décision 2005/EB.1/21). Ce fonds est reflété dans la colonne intitulée "Initiatives spécifiques de renforcement des capacités" du Fonds général (voir la Note 19).



NOTE 14: OPÉRATIONS EN IRAQ

97. En 2003, l'opération mise sur pied en Iraq en vue de fournir une assistance d'urgence au Système de distribution publique a comporté notamment une opération d'urgence régionale financée en partie par les donateurs du PAM et par le Bureau chargé du Programme Iraq, lui-même financé par le programme "Pétrole contre nourriture". Cette opération prévoyait la livraison de 2,1 millions de tonnes de produits sur une période de six mois. À partir de juillet 2003, le PAM a progressivement réorienté son rôle et ses opérations dans le cadre du programme "Pétrole contre nourriture" afin de confier la responsabilité de l'opération au Gouvernement iraquien, processus qui, pour l'essentiel, a été mené à bien avant la fin de 2003. Conformément à l'accord conclu avec l'Autorité provisoire de la coalition en janvier 2004, le PAM a continué d'appuyer la filière de produits alimentaires en Iraq dans le cadre du Système de distribution publique SDP et a procédé à la dernière expédition vers la fin de 2004.

- 98. Pour l'exercice biennal 2004–2005, le montant total des recettes reçues pour les opérations en Iraq, au titre aussi bien des opérations d'urgence que des opérations bilatérales (y compris une contribution de 17 022 258 dollars du Bureau chargé du Programme Iraq), a été de 941 659 914 dollars, et le montant total des dépenses de 781 431 053 dollars (1 288 370 474 dollars de recette totales, dont 913 084 131 dollars provenant du Bureau chargé du Programme Iraq et des dépenses totales de 1 135 902 753 dollars pour l'exercice biennal 2002–2003).
- 99. En outre, le PAM a fourni ses services pour la renégociation de contrats concernant des produits alimentaires et des articles non alimentaires, qui ont été considérés comme des accords avec des tierces parties. Le coût effectif des services fournis a été de 6,1 millions de dollars, et le PAM a remboursé au Bureau chargé du Programme Iraq l'excédent des fonds reçus, soit 14,2 millions de dollars.

NOTE 15: COÛTS D'APPUI

100. Les coûts d'appui directs et les dépenses d'administration et d'appui aux programmes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 se décomposent comme suit:

COÛTS D'APPUI: CAD ET AAP POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

	Fonds général et comptes spéciaux l Catégories		Fonds bilatéraux et fonds		Exercice précédent		
	d'activités CAD	AAP	CAD**	Total	d'affectation spéciale	Total	2002–2003 (ajusté)
Dépenses de personnel*	336 099	325 144	43 319	368 463	64 632	769 194	540 856
Dépenses hors personnel	138 604	59 978	60 740	120 718	28 752	288 074	201 290
Total des coûts d'appui	474 703	385 122	104 059	489 181	93 384	1 057 268	742 146



Analyse du total:		
Coûts d'appui directs:		
Catégories d'activités CAD	474 703	
Fonds général et comptes spéciaux	104 059	
Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	93 384	672 146
Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	_	385 122
TOTAL		1 057 268
	=	

* L'expression "dépenses de personnel" englobe les dépenses afférentes aux services fournis par les fonctionnaires du PAM, les consultants et les autres agents titulaires d'engagements de courte durée. Le total des dépenses de personnel, y compris celles qui sont imputables aux autres coûts opérationnels directs, se décomposent comme suit:

(en millions de dollars)			
2004–2005	2002–2003		
12,6	16,7		
769,2	540,9		
781,8	557,6		
	2004–2005 12,6 769,2		

La rubrique du TTEM comprend également certains éléments de dépenses de personnel qui n'ont pas pu être individualisées avec précision étant donné qu'elles sont payées directement au niveau des bureaux de pays et ne sont pas reflétées dans les états de paie.

** Le montant total des CAD figurant dans cette colonne s'entend déduction faite d'écritures à éliminer représentant 26 248 milliers de dollars (5 394 milliers de dollars en 2002–2003) du montant de 130 307 milliers de dollars correspondant aux CAD (59 168 milliers de dollars en 2002–2003) figurant dans l'État I.



NOTE 16: AJUSTEMENTS DE CONTRIBUTIONS

101. Les ajustements de contributions sont les opérations réalisées pendant l'exercice biennal en cours qui ne sont pas considérées comme faisant partie des recettes et des dépenses courantes. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, ces opérations se décomposent comme suit:

	(en milliers de dollars)					
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total des Fonds du PAM	Exercice précédent 2002–2003	
Reprogrammation de soldes de fonds non utilisés	69 469	-	9 725	79 194	99 915	
Montants remboursés au titre de soldes de fonds non utilisés	20 801	-	35 695	56 496	63 400	
Montants remboursables au titre de soldes de fonds non utilisés	43 357	-	(2 588)	40 769	-	
Passation par pertes et profits des contributions à recevoir	2 843	-	-	2 843	440	
Ajustement de la valeur des contributions à recevoir	266 268	57	6	266 331	333 279	
TOTAL	402 738	57	42 838	445 633	497 034	

- 102. L'on entend par reprogrammation l'utilisation des fonds excédentaires provenant de projets financièrement clos.
- 103. Les montants remboursés et remboursables représentent les fonds non dépensés provenant de projets financièrement clos. Les montant remboursés sont les fonds restitués aux donateurs et les montants remboursables sont les fonds qui ont été mis en réserve comme étant dus aux donateurs (voir également les Notes 10 et 3E). Lorsque les donateurs demandent que les fonds en question soient virés à leurs comptes généraux bilatéraux, ces virements sont comptabilisés comme remboursements.
- 104. Une provision pour créance douteuse est constituée lorsqu'une contribution à recevoir a été considérée comme pouvant être engagée et que des dépenses ont déjà été encourues mais qu'il est peu probable que la contribution soit reçue. Les provisions exigent un virement du Fonds général et doivent être approuvées par le Directeur exécutif dès lors que leur montant dépasse 5 000 dollars.
- 105. Lorsqu'une contribution a été comptabilisée comme recette lors d'un exercice biennal antérieur et que la contribution a été versée mais qu'il n'a pas été encouru de dépenses et que le montant à recevoir n'est plus nécessaire pour l'exécution du projet correspondant ou n'est plus disponible, la contribution est réduite.



NOTE 17: OPÉRATIONS D'EXERCICES PRÉCÉDENTS

17A. Ajustements d'opérations d'exercices précédents

106. Les ajustements d'opérations d'exercices précédents affectent les recettes et les dépenses d'exercices antérieurs mais pas des exercices en cours. Les ajustements opérés en 2004–2005 ont été les suivants:

	(en milliers de dollars)					
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total des Fonds du PAM		
Ajustements des contributions comptabilisées comme recettes lors de l'exercice précédent mais représentant des recettes de l'exercice en cours	79 428	4 936	2 659	87 023		
Autres ajustements	-	2 132	_	2 132		
TOTAL	79 428	7 068	2 659	89 155		

17B. Économies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices précédents

- 107. Comme prévu par l'article 9.9 du Règlement financier, les engagements non liquidés au titre du budget AAP dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice biennal sont comptabilisés comme économies au titre du Fonds général. Pour l'exercice 2004–2005, le montant de ces économies était de 1 004 366 dollars (2 183 795 dollars in 2002–2003).
- 108. Les soldes correspondants à des marchés ayant fait l'objet d'engagements lors d'exercices précédents mais non liquidés au titre du budget AAP en 2004–2005 ont une valeur résiduelle de 4 322 563 dollars. Étant donné que les fonds ainsi dégagés peuvent être utilisés, le montant correspondant a été comptabilisé non pas comme des économies mais comme une réduction des dépenses liées au projet jusqu'à la fin du projet ou jusqu'à l'expiration de la source de financement.



NOTE 18: VIREMENTS DE FONDS

18A. Virements entre Fonds et comptes

109. Pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, les virements effectués entre Fonds et comptes ont été les suivants:

	(en dollars)			
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	Total
Virements des:				
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités (virements nets)				
Secours d'urgence	8 932 029	-	_	8 932 029
Interventions prolongées de secours et de redressement	2 187 138	-	_	2 187 138
Fonds général et comptes spéciaux				
Virement du Fonds général au titre des coûts liés aux mesures de sécurité du personnel	_	16 000 000	_	16 000 000
Virement du Fonds général au titre de la passation par pertes et profits des contributions	_	2 876 706	-	2 876 706
Fonds de contrepartie des donateurs émergents pour les différentes catégories d'activités	_	5 758 338	-	5 758 338
Contributions multilatérales et à emploi non spécifique aux différentes catégories d'activités	_	2 495 314	-	2 495 314
Fonds du budget AAP de 2005	_	1 488 353	_	1 488 353
Fonds d'équipement pour le matériel et les services informatiques	_	1 200 000	-	1 200 000
Total partiel	11 119 167	29 818 711	-	40 937 878
Virements aux:				
Fonds alloués aux différentes catégories d'activités				
Projets de développement	3 152 040	_	_	3 152 040
Opérations spéciales	25 760	_	_	25 760
Fonds général et comptes spéciaux				
Participation aux coûts du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (décision du Conseil 2005/EB.1/21)	_	16 000 000		16 000 000
Comptes spéciaux élimination de la faim chez les enfants et prix à la logistique	_	1 488 353	-	1 488 353
Compte spécial matériel et services informatiques (Dubaï)	_	1 200 000	_	1 200 000
Virement du Fonds général aux Fonds bilatéraux et fonds d'affectation spéciale	_	467 333	-	467 333
Soldes de projets clos virés aux comptes bilatéraux des donateurs sur leur demande	_	_	18 604 392	18 604 392
Total partiel	3 177 800	19 155 686	18 604 392	40 937 878
Montant net des virements entre fonds et comptes	(7 941 367)	(10 663 025)	18 604 392	_

Les incidences de ces virements se compensent intégralement pour l'ensemble des fonds affectés.



18B. Virements aux réserves/dotation des réserves

110. Le montant net des dotations des réserves, soit 48 212 661 dollars, se décomposait comme suit:

		(en dollars)	
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et fonds d'affectation spéciale	Total
Dotations des réserves pour:			
Mécanisme d'avances pour les CAD – du Compte de péréquation AAP	_	24 065 000	24 065 000
Du Mécanisme d'avances pour les CAD à des projets – montants nets	10 520 766	_	10 520 766
CII – du Compte de péréquation AAP	_	20 000 000	20 000 000
Renforcement de la sécurité	_	20 000 000	20 000 000
Gestion axée sur les résultats	_	4 134 400	4 134 400
Amélioration du système WINGS et dépenses connexes	_	19 220 605	19 220 60
Renforcement de la gestion financière	_	5 740 000	5 740 000
Variations des dépenses de personnel	_	58 627 000	58 627 000
Total partiel	10 520 766	151 787 005	162 307 77
Virements aux réserves:			
Du Compte de péréquation AAP – montants virés au Mécanisme d'avances pour les CAD et au CII	_	(44 065 000)	(44 065 000
Du Compte d'auto-assurance	_	(6 447 474)	(6 447 474
Du Fonds général pour le Mécanisme d'avances au titre des CAD	-	(20 000 000)	(20 000 000
Du solde des fonds du budget AAP de l'exercice biennal au Compte de péréquation AAP	_	(43 582 636)	(43 582 636
Total partiel		(114 095 110)	(114 095 110
Montants nets des dotations des réserves	10 520 766	37 691 895	48 212 661

NOTE 19: FONDS GÉNÉRAL ET COMPTES SPÉCIAUX

- 111. Le Fonds général et les comptes spéciaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 reflètent les opérations indiquées aux pages suivantes.
- 112. Les contributions en nature sous forme de services reçues de différents donateurs (publicité et autres activités de sensibilisation), d'une valeur estimative de 57 millions de dollars, ont été exclues, n'ayant pas pu être évaluées conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.



FONDS GÉNÉRAL ET COMPTES SPÉCIAUX: DÉCOMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (première partie) POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

				FONDS GÉNÉR	RAL			
	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes	Contributions en espèces de contrepartie des gouvernements	Fonds d'équipement	Contributions multilatérales et sans emploi spécifique	Contributions en nature du secteur privé	Initiatives spécifiques de renforcement des capacités	Autres postes imputables au Fonds général	Total du Fonds général
RECETTES								
Contributions en nature sous forme de produits	-	-	-	_	_	_	_	_
Contributions en nature sous forme de services	-	-	-	155	12 587	_	(130)	12 612
Autres contributions	_	_	_	33 708	_	_	699	34 407
Contributions en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales	810	2 432	_	_	_	_	_	3 242
Intérêts	_	-	-	_	_	_	37 669	37 669
Gains ou pertes de change	-	2	46	(463)	-	_	(7 678)	(8 093)
Recettes accessoires	-	31	-	_	-	_	8 998	9 029
Virement au Fonds général des contributions au titre des CAI	369 951	_	_	(2 192)	_		(699)	367 060
Total des recettes	370 761	2 465	46	31 208	12 587	_	38 859	455 926
DÉPENSES								
Produits en nature	_	_	_	_	_	_	_	_
Produits achetés	-	-	-	_	_	_	_	_
Transport maritime et dépenses connexes	_	_	_	_	_	_	_	-
Transport terrestre, entreposage et manutention	_	-	23	-	_	6	_	29
Autres coûts opérationnels directs	_	_	_	_	_	44	_	44
Coûts d'appui directs	_	749	16 928	_	12 542	41 220	5 648	77 087
Administration et appui aux programmes	385 122	-	_	_	_	_	_	385 122
Total des dépenses	385 122	749	16 951	_	12 542	41 270	5 648	462 282
EXCÉDENT(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(14 361)	1 716	(16 905)	31 208	45	(41 270)	33 211	(6 356)
Soldes des fonds en début d'exercice	-	_	4 189	_	_	_	27 470	31 659
Ajustements de contributions	(57)	-	-	_	_	_	_	(57)
Passation par pertes et profits de comptes débiteurs	-	-	-	_	_	_	(4 713)	(4 713)
Ajustements d'opérations d'exercices précédents	(143)	-	-	343	-	_	(4 827)	(4 627)
Économies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices précédents	1 004	_	_	_	_	_	_	1 004
Virements entres Fonds et comptes	(1 488)	_	(1 200)	(2 495)	_	16 000	(18 409)	(7 592)
Virements aux réserves (dotations des réserves)	15 045	_	19 221	_	_	29 873	(20 000)	44 139
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	_	1 716	5 305	29 056	45	4 603	12 732	53 457
Décomposition des ajustements des contributions:		Γ						
Passation par pertes et profits/ajustement de la valeur de contributions à recevoir	(57)	_	_	_	_	_	_	(57)



FONDS GÉNÉRAL ET COMPTES SPÉCIAUX: DÉCOMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (deuxième partie) POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

										Total du Fonds					
		Matériel et services informa- tiques (Note 19A)	UNHRD (Note 19B)	Compte spécial transports aériens (Note 19C)	Compte d'auto- assurance (Note 19D)	•	Fonds de contrepartie des donateurs émergents (Note 19F)	Prêts et placements à long terme (Note 19G)	Administra- teurs auxiliaires (Note 19H)	Centre logistique commun ONU (Note 19I)	contre la faim	et de la	Prix pour la logistique (Note 19L)		général et des comptes spéciaux
	RECETTES														
	Contributions en nature sous forme de produits	_	-	-	-	-	-	-	_	-			-	_	-
	Contributions en nature sous forme de services	-	-	-	-	-	-	_	_	-	-	_	_	_	12 612
	Autres contributions	-	14 700	_	-	5 709	-		1 085	1 521	_	-	-	23 015	57 422
	Contributions en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales	_	_	-	-	-	_	_	-	-	-	-	_	-	3 242
	Intérêts	321	192	_	1 154	10	2 628	10 549	_	8	_	-	-	14 862	52 531
	Gains ou pertes de change	(50)	(145)	2	15	142	_	_	20	4	_	-	_	(12)	(8 105)
	Recettes accessoires	41 018	626	69 528	17 908	198	_	_	-	62	21	-	13	129 374	138 403
	Virement au Fonds général des contributions au titre des CAI	_	(831)	-	-	(64)	_	-	258	(88)	-	_	_	(725)	366 335
WFP	Total des recettes	41 289	14 542	69 530	19 077	5 995	2 628	10 549	1 363	1 507	21	-	13	166 514	622 440
	DÉPENSES														
	Produits en nature	-	_	_	-	_	-	-	_	_	_	-	_	_	-
	Produits achetés	_	62	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_	62	62
	Transport maritime et dépenses connexes	1	10	-	2	-	_	_	_	_	-	-	_	13	13
	Transport terrestre, entreposage et manutention	3	1	_	-	_	_	_	-	_	_	-	_	4	33
	Autres coûts opérationnels directs	1 365	4 820	54 443	8 292	(5)	-	-	-	_	-	_	_	68 915	68 959
	Coûts d'appui directs	33 410	3 390	3 877	1 050	5 833	104	4 240	734	580	_	-	2	53 220	130 307
	Administration et appui aux programmes	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	385 122
	Total des dépenses	34 779	8 283	58 320	9 344	5 828	104	4 240	734	580	_	_	2	122 214	584 496



FONDS GÉNÉRAL ET COMPTES SPÉCIAUX: DÉCOMPOSITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES (deuxième partie) POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

			COMPTES SPÉCIAUX											Total du Fonds	
		Matériel et services informa- tiques (Note 19A)	UNHRD (Note 19B)	Compte spécial transports aériens (Note 19C)			Fonds de contrepartie des donateurs émergents (Note 19F)	Prêts et placements à long terme (Note 19G)	Administra- teurs auxiliaires (Note 19H)	Centre logistique commun ONU (Note 19I)	contre la	Élimination de la faim et de la malnutrition chez les enfants (Note 19K)	Prix pour la logistique (Note 19L)	comptes	général et des comptes spéciaux
R	XCÉDENT(DÉFICIT) DES ECETTES SUR LES ÉPENSES	6 510	6 259	11 210	9 733	167	2 524	6 309	629	927	21	-	11	44 300	37 944
	oldes des fonds en début 'exercice	39	2 523	-	26 651	345	46 365	_	(262)	-	-	-	-	75 661	107 320
A	justements de contributions	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	(57)
	assation par pertes et profits de omptes débiteurs	_	-	_	-	-	_	_	-	-	-	_	_	_	(4 713)
	justements d'opérations exercices précédents	(4)	(120)	_	(385)	-	(1 932)	_	-	-	-	_	-	(2 441)	(7 068)
l'a	conomies provenant de annulation d'engagements exercices précédents	_	-	_	-	-	-	_	-	-	-	-	-	_	1 004
	irements entres Fonds et omptes	1 200	-	-	-	-	(5 759)	_	_	-	-	1 475	13	(3 071)	(10 663)
	irements aux réserves lotations des réserves)	ľ	_	ı	(6 447)	_	_	_			_	ı	Ī	(6 447)	37 692
_	OLDES DES FONDS EN FIN 'EXERCICE	7 745	8 662	11 210	29 552	512	41 198	6 309	367	927	21	1 475	24	108 002	161 459



113. Les comptes spéciaux sont décrits ci-dessous:

19A. Services et matériel de réserve TC/TI

114. Le Compte spécial des services et matériel de réserve TC/TI (télécommunications/ technologies de l'information) du Fonds général a été créé par le Directeur exécutif en janvier 2000 pour financer les services et le matériel nécessaires à un déploiement rapide en cas d'urgence et pour renforcer les services d'appui TIC dans le monde entier. Les services sont fournis par la FITTEST (Équipe d'intervention rapide et d'appui pour les technologies de l'information et des télécommunications), petite équipe composée d'ingénieurs hautement qualifiés et de personnel administratif et de maintenance des stocks.

115. Le Compte spécial TC/TI a été alimenté au départ par une allocation budgétaire de 1 979 000 dollars provenant de contributions supplémentaires au budget AAP, qui devait servir à acheter les stocks de matériel de réserve et à financer les premiers services au début du déploiement. Conformément aux principes comptables applicables à l'évaluation du matériel (voir la Note 2.D2), le coût des stocks de matériel de réserve disponible a déjà été imputé aux dépenses. Pendant l'exercice biennal 2004–2005, le coût du matériel utilisé et des services fournis par FITTEST, soit au total 27 091 178 dollars, a été recouvré des projets par le biais d'un mécanisme de facturation interne (voir également la Note 20).

19B. Compte spécial de l'entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies

- 116. Le Compte spécial de l'entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies a été ouvert pour comptabiliser les opérations relatives à ce dépôt, créé à Brindisi (Italie) le 1er juin 2000 et géré par le PAM. Le dépôt est exploité pour un consortium d'organisations humanitaires des Nations Unies et d'ONG qui fournissent des services à d'autres parties au titre d'accords contractuels distincts.
- 117. Les rentrées en nature ou en espèces sont enregistrées comme recettes. Les coûts encourus, qu'il s'agisse de coûts généraux communs à tous les services ou de coûts spécifiques afférents à des services contractuels spécifiques sont comptabilisés comme dépenses dans le compte spécial. Les excédents des recettes sur les dépenses d'un exercice sont reportés sur les exercices suivants.

19C. Compte spécial des transports aériens

- 118. Le Compte spécial des transports aériens a été établi en décembre 2003 avec les objectifs ci-après:
 - ➤ mettre à la disposition de la Division du transport et des achats (ODT) un système de gestion financière intégrée générant des recettes suffisantes pour financer les services de transports aériens et les activités connexes en tant que postes séparés sans but lucratif;
 - constituer un mécanisme de financement-relais pour permettre au PAM de continuer de bénéficier des conditions préférentielles qui lui sont accordées par ses prestataires de services en attendant la réception des fonds dus par les usagers de ces services; et
 - centraliser la comptabilité et la gestion financière de toutes les activités de transport aérien afin de pouvoir mieux suivre les recettes et les dépenses et les résultats financiers.



119. Dans le cadre de ce compte spécial, le PAM administre également les services de transport aérien fournis pour les activités humanitaires et autres activités réalisées par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies et par les ONG qui sont leurs partenaires d'exécution, comme convenu lors de la réunion du Comité de haut niveau sur la gestion tenue à New York le 15 juin 2003.

- 120. Les usagers des services fournis remboursent le coût au compte spécial. Ces usagers sont notamment les entités qui participent aux opérations spéciales de transport aérien et des tierces parties comme des ONG et d'autres organismes des Nations Unies. Il est perçu des usagers une commission de service visant à recouvrer les coûts de l'infrastructure de gestion des services de transport aérien ainsi que des programmes de sécurité et d'assurance-qualité.
- 121. Après le 1er janvier 2006, le solde du fonds d'affectation spéciale correspondant au pont aérien pour l'Opération Survie au Soudan ainsi que tous les comptes clients dudit fonds seront transférés au Compte spécial des transports aériens et, en conséquence, ledit fonds d'affectation spéciale sera clos.

19D. Compte d'auto-assurance des expéditions internationales

- 122. Depuis le 1er mai 1994, le PAM applique une politique d'auto-assurance. Le régime d'auto-assurance couvre l'intégralité des pertes de produits avant livraison et en transit qui interviennent dans les expéditions internationales. Toutefois, chaque expédition est réassurée auprès d'une compagnie extérieure pour les pertes dépassant 750 000 dollars par expédition ou 1,5 million de dollars par navire.
- 123. Les primes imputées aux projets à des taux équivalant à ceux du commerce sont portées au crédit du compte d'auto-assurance. Les primes ainsi imputées au compte d'auto-assurance à la suite des pertes de produits en transit sont portées au crédit des donateurs concernés, qui peuvent en autoriser le retour à titre de contributions complémentaires pour des projets ou d'apport à la reconstitution du CII. De même, toutes les sommes recouvrées auprès de tiers responsables sont portées au crédit de ce compte.

19E. Compte spécial pour le plaidoyer

124. Le Compte spécial pour le plaidoyer (qui était précédemment sous la responsabilité de la Sous-Division des affaires publiques) a été créé pour comptabiliser la réception et l'utilisation du produit des activités de plaidoyer et de publicité et des activités de promotion menées avec des médias ainsi que des redevances provenant des créations sur lesquelles le PAM détient les droits de propriété intellectuelle.

19F. Fonds de contrepartie des donateurs émergents

125. En octobre 2002, le Conseil a approuvé l'utilisation de 39,7 millions de dollars, représentant l'excédent du produit du prêt (voir Note 19G) sur les remboursements escomptés, pour financer en partie le plan de dépense du Directeur exécutif (décision 2002/EB.3/5). Le Directeur exécutif, au moyen de cette somme, a créé le compte du Fonds de contrepartie des donateurs émergents afin de fournir un financement de contrepartie au titre des contributions de produits fournies pour des projets du PAM par de nouveaux donateurs non habituels. Les fonds versés au Compte spécial du Fonds de contrepartie des donateurs émergents ne doivent être utilisés qu'en dernier ressort pour couvrir les dépenses



opérationnelles et les coûts d'appui connexes, comme prévu par l'article XIII.4(e)(i) du Règlement général.

19G. Prêts et placements à long terme

- 126. En décembre 2000, le PAM et l'un des principaux donateurs ont conclu un accord concernant un programme visant à faciliter la fourniture d'une aide alimentaire dans le cadre de deux projets de pays. Au titre de ce programme, en décembre 2000, le donateur a versé en espèces une contribution multilatérale à emploi spécifique d'un montant de 164 140 948 dollars, dont 106 000 000 dollars pour couvrir les coûts des produits et 58 140 948 dollars pour financer ceux du transport et les coûts connexes. Le PAM a alors procédé à l'achat des produits au moyen d'un emprunt à long terme, d'un montant de 106 000 000 dollars, contracté auprès d'une institution gouvernementale du pays donateur.
- 127. L'emprunt est remboursable sur 30 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans sur le principal. Il est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les dix premières années, à compter de juin 2001, et de 3 pour cent par an sur le solde en diminution pendant les vingt années suivantes.
- 128. Afin d'assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal, la contribution en espèces de 106 000 000 dollars affectée à l'achat des produits a été placée, à long terme, dans des STRIPS du Trésor des États-Unis (à un coût d'acquisition de 66 288 383 dollars plus 16 572 dollars de commissions) et, à court terme, dans des valeurs à revenu fixe (39 695 045 dollars). Quatre des STRIPS sont venus à échéance au cours des quatre dernières années pour couvrir les intérêts annuels dus sur le prêt. En conséquence, le solde des placements dans des STRIPS a été ramené à 58 504 422 dollars au 31 décembre 2005 (voir également la Note 8).
- 129. Le Compte spécial des prêts et placements à long terme a été ouvert en juillet 2001 afin de comptabiliser toutes les opérations financières relatives à cet emprunt, y compris le placement des liquidités et les intérêts.

19H. Commissions provenant du programme des administrateurs auxiliaires

130. Des frais administratifs sont imputés sur les contributions des donateurs au titre du Programme des administrateurs auxiliaires afin de financer l'administration générale du Programme, lesquelles sont comptabilisées comme fonds d'affectation spéciale (voir la Note 20). Le compte spécial concernant le programme des administrateurs auxiliaires a été créé pour comptabiliser les recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects liés aux fonds d'affectation spéciale pour le programme des administrateurs auxiliaires nécessaires pour couvrir les dépenses incidentes liées à l'administration du Programme. Comme il s'agit d'un fonds fiduciaire, les recettes afférentes au programme des administrateurs auxiliaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues.

19I. Centre logistique commun des Nations Unies

131. Le Centre logistique commun des Nations Unies est un mécanisme interorganisations d'intervention humanitaire qui a pour but d'assurer la fourniture d'un appui logistique pour le transport des secours jusqu'aux zones d'opérations et à l'intérieur de ces régions dès le début d'une situation d'urgence, où qu'elle se produise. En février 2001, ce concept a été approuvé par le groupe de travail du Comité permanent interorganisations du système des



Nations Unies, lequel a désigné le PAM comme institution chargée de mettre sur pied le projet sur une base pilote.

132. Le compte spécial du Centre logistique commun des Nations Unies a été créé en juillet 2004 comme un mécanisme de financement pour l'établissement du Groupe central d'appui du Centre en tant qu'entité permanente et autonome.

19J. Marche mondiale contre la faim

- 133. Le compte spécial Marche mondiale contre la faim a été créé en juin 2005 pour permettre à la Division de la Marche mondiale contre la faim de comptabiliser les dépenses locales encourues pour appuyer l'organisation de la campagne Marche mondiale contre la faim et les activités connexes de collecte de fonds.
- 134. Les dépenses locales sont financées au moyen d'un prélèvement de 10 pour cent des fonds mobilisés localement par le PAM dans le cadre de la Marche mondiale contre la faim et des activités connexes appuyées par la Division. Le cas échéant, les fonds détenus en sus des besoins de financement prévus peuvent être affectés à des programmes d'alimentation scolaire ou de nutrition maternelle et infantile ou à d'autres projets en faveur de l'enfance.

19K. Élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants

- 135. À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil d'administration a pris note du document de réflexion sur l'élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants ainsi que de l'intention manifestée par le Directeur exécutif d'allouer un montant de 1,5 million de dollars au titre du budget AAP de 2005 pour appuyer la participation du PAM à l'élaboration et au lancement du Plan d'action pour la mise en oeuvre de cette Initiative.
- 136. Il a été créé en décembre 2005 un compte spécial pour comptabiliser les sommes reçues de différentes sources, y compris les contributions directes des donateurs qui souhaitent appuyer l'Initiative. Un montant initial de 1 475 000 dollars a été viré à ce compte spécial du budget AAP de 2005.

19L. Prix pour la logistique

- 137. Un donateur privé a fait au PAM un don de 13 000 dollars, et le PAM a versé une contribution équivalente, pour l'octroi d'un prix annuel en espèces à un fonctionnaire du PAM ayant apporté une contribution exceptionnelle aux "services logistiques humanitaires" ou, plus spécifiquement, une contribution exceptionnelle à la conception et à l'exécution d'opérations efficaces de livraison de l'aide alimentaire dans le contexte des interventions humanitaires.
- 138. Le compte spécial qui a été établi en septembre 2005 a pour objet de comptabiliser la dotation en capital et les recettes provenant des intérêts produits par les ressources du Fonds ainsi que les prix annuels en espèces et les autres dépenses pouvant être encourues par le Fonds.

NOTE 20: OPÉRATIONS BILATÉRALES ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

139. Les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont reflété les opérations suivantes:



OPÉRATIONS BILATÉRALES ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE – RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers de dollars)

	Opérations bilatérales	Appui technique au système de distribution publique de l'Iraq*	Programme des administrateurs auxiliaires	Activités de transport aérien – Opération Survie au Soudan (Note 19C)	Autres fonds d'affectation spéciale	Total
RECETTES						
Contributions en nature sous forme de produits	_	13 484	_	_	-	13 484
Contributions en nature sous forme de services	_	_	_	_	22 149	22 149
Autres contributions	32 756	910 000	14 053	_	124 797	1 081 606
Contributions en espèces des gouvernements aux dépenses locales	_	_	_	_	_	_
Intérêts	1 135	_	227	_	892	2 254
Gains ou pertes de change	101	_	2	_	(54)	49
Recettes accessoires	_	_	_	29 778	_	29 778
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(1 657)	(39 187)	(299)	(1 853)	(2 258)	(45 254)
Total des recettes – net des virements au Fonds général	32 335	884 297	13 983	27 925	145 526	1 104 066
DÉPENSES						
Produits en nature	_	13 484	_	_	3 136	16 620
Produits achetés	4 725	579 976	_	_	43 248	627 949
Transport maritime et dépenses connexes	2 727	94 828	_	_	431	97 986
Transport terrestre, entreposage et manutention	953	66 338	6	352	5 230	72 879
Autres coûts opérationnels directs	7 186	_	_	28 456	3 659	39 301
Coûts d'appui directs	15 254	7 328	11 969	16	58 817	93 384
Total des dépenses	30 845	761 954	11 975	28 824	114 521	948 119
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 490	122 343	2 008	(898)	31 005	155 947
Soldes des fonds en début d'exercice	50 836	_	6 352	3 917	20 736	81 841
Ajustements de contributions	(41 913)	_	(919)	_	(6)	(42 838)
Ajustements d'opérations d'exercices précédents	(2 914)	_	5	_	250	(2 659)
Virements entre Fonds et comptes	18 604	_	_	_	_	18 604
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	26 103	122 343	7 446	3 018	51 985	210 895
		T	T	T	Т	
Répartition des ajustements de contributions:	(0.700)		(4)			(0.704)
Reprogrammation de soldes de fonds non utilisés	(9 723)		(1)	_	_	(9 724)
Remboursement de soldes de fonds non utilisés	(32 190)	_	(918)	_	- (6)	(33 108)
Passation par pertes et profits et ajustements de la valeur de comptes non recouvrables	_	_	_	_	(6)	(6)
Total	(41 913)	_	(919)	_	(6)	(42 838)

^{*} Ce projet demeure ouvert en attendant le règlement des réclamations présentées contre les transporteurs par le PAM pour le compte des assureurs.



NOTE 21: ÉLIMINATIONS

140. Certaines activités internes ont donné lieu à des opérations comptables qui créent dans les états financiers des soldes interservices. Afin de présenter ces états financiers avec plus d'exactitude, ces soldes sont éliminés par compensation comme indiqué dans l'État I et l'État II. Dans l'exercice biennal 2004–2005, les activités ayant donné lieu à de tels soldes interservices ont été les suivantes:

	Éliminations		En dollars	
A.	État des recettes et des dépenses	et variations of	des réserves et des soldes des	Fonds
	Recettes diverses		<u>Dépenses</u>	
	Compte spécial TC/TI	27 091 178	Dépenses afférentes aux projets (Autres COD)	19 441 129
	Compte spécial transport aérien	42 499 776	Dépenses afférentes aux projets (TTEM)	35 415 981
	Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies	467 895	Dépenses afférentes aux projets (CAD)	26 248 072
	Compte d'auto-assurance	11 039 301		
	Compte spécial pour le plaidoyer	7 031	_	
	Total des montants éliminés	81 105 182		81 105 182
В.	État des avoirs, des engagements	, des réserves	et des soldes des Fonds	
	Montants à verser au Fonds généra projets au titre du Fonds général	ıl au titre des pr	ojets et montants à verser aux	
	Avances du Mécanisme d'avances pour les CAD			10 520 766
	Avances au titre du mécanisme de	oréfinancement	1	57 567 051
	,			

NOTE 22: ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

- 141. Indépendamment du montant estimatif des engagements au titre des prestations dues au personnel visés dans la Note 12B, les engagements conditionnels du PAM sont les suivants:
 - Les intérêts et coûts en devises réclamés au PAM par une entreprise de transport en faveur de laquelle a été rendue une sentence arbitrale à la suite d'une réclamation intentée contre le PAM en 2003 pour défaut de paiement de factures. Le PAM a réglé le montant des factures, représentant au total 1,6 million de dollars, mais les intérêts et coûts en devises connexes continuent de faire l'objet de négociations.



Cas de fraude découvert dans un bureau régional. L'affaire a été signalée aux autorités locales, qui ont entamé des poursuites contre les auteurs présumés. Le montant de la perte est estimé à environ 6 millions de dollars, et il pourrait en découler pour le PAM certaines obligations financières à l'égard de tierces parties. Ces engagements conditionnels seraient compensés par le montant des fonds recouvrés à la suite de la procédure de saisie entamée par les autorités locales contre les auteurs présumés. Le montant des fonds ainsi recouvrés ne peut pas être déterminé avec précision à ce stade.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP administration et appui aux programmes (dépenses)

CAD coûts d'appui directs

CAI coûts d'appui indirects

CCEG contributions de contrepartie en espèces des gouvernements

CII Compte d'intervention immédiate

COD coûts opérationnels directs

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FITTEST Équipe d'intervention rapide et d'appui pour les technologies de

l'information et des télécommunications

ODT Division du transport et des achats
ONG organisation non gouvernementale
ONU Organisation des Nations Unies

PMA pays les moins avancés

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

TC/TI technologies des communications/technologies de l'information

TTEM transport terrestre, entreposage et manutention
UNJLC Centre logistique commun des Nations Unies

WINGS Système mondial et réseau d'information du PAM

